

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 SEPTEMBRE 2024**

Date de convocation : 30/08/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre votants : 14

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	Excusée Pouvoir à Magali PERNELET	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	Absente
Frédéric CHARVET	X		

I – Séance publique

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Fabienne FOURNEL est désignée secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 Juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

II – Grand Bourg Agglomération

1- CONFERENCE TERRITORIALE

- La prochaine conférence territoriale se déroulera à Ceyzeriat le 10 septembre prochain.
- Projet zone cadran / SPL In Terra

Une entreprise devrait s'installer sur le terrain avec un bâti supérieur à 10 000 m² et environ 200 employés. Après étude de la DREAL, le projet pourrait démarrer en 2025.

III – Administration Générale

EMPLOI SAISONNIER :

Le contrat de l'emploi saisonnier a été écourté de 4 semaines à 2 semaines sur demande de la personne concernée.

POINT SUR LE PERSONNEL -RENTREE 2024:

En raison d'une forte augmentation des inscriptions à l'école, plusieurs agents ont été recrutés sur le temps périscolaire afin d'assurer la surveillance de la garderie et le service de la cantine. Une réunion de rentrée en présence de l'équipe enseignante a permis de débiter un travail sur l'harmonisation des règles entre le périscolaire et le scolaire.

PERSONNEL PERISCOLAIRE

Suite à la démission d'un agent titulaire au printemps dernier, il est proposé de recruter de manière pérenne un agent sur le même poste et non plus en CDD.

Délibération n° 2024-09-001 : Recrutement d'un agent pour le service de la cantine et de la garderie.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de pouvoir assurer le service de la garderie

CONSIDERANT qu'en raison du départ d'un agent :

Il y aurait lieu, de remplacer cet agent d'animation à temps non complet à raison de 9,5 de travail par semaine du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 (lissées sur 12 mois);

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE le recrutement d'un agent d'animation à compter du 1^{er} septembre 2024 pour 9,5 heures jusqu'au 31 août 2025.

DECIDE que la durée hebdomadaire de 9,5 heures sur 12 mois

PRECISE que le poste peut être occupé par un contractuel

Délibération n° 2024-09-002 : Modification du Tableau des emplois communaux

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 04/07/2024,

Il convient de modifier le tableau des emplois en fonctions des délibérations ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition du Maire et de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité

Délibération 2024-09-003 : Achat d'une Licence 4

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la société l'ex CAFE DE LA GARE souhaite céder la licence IV qu'elle possédait sur la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L 3331-1, L 3332-1, L 3332-1-1, L 3332- 3 et L 3332-11,

Considérant que Tossiat souhaite s'engager dans une politique ambitieuse de développement de son territoire, axée notamment sur la revitalisation du centre-ville et dans une politique culturelle au service du développement économique, souhaite soutenir toutes les activités économiques et culturelles pour une activité attractive et dynamique,

Considérant qu'à défaut d'acquisition de cette licence IV par la Ville, celle-ci serait transférée en dehors du ressort de la municipalité, au profit d'une autre commune du département,

Ainsi, la Ville souhaite acquérir cette licence IV pour maintenir l'activité sur son territoire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à acquérir ladite licence IV au prix de 7000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie à un prix de vente de 7000€ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession de licence, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

- Commission Culture-Animation-Vie associative-économie locale

- 1) 80^{ème} anniversaire de la Libération de Tossiat
Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des participants. Cette manifestation a réuni de nombreuses personnes et fut très appréciée
- 2) Jeux Inter quartiers
Cette manifestation se déroule le 7 septembre prochain avec un défilé dans les rues entre Journans et Tossiat et de nombreuses activités permettant de réunir les différentes générations de Tossiat Une prochaine édition est déjà prévue dès 2025
- 3) Marché
Monsieur le Maire a pris contact avec un rôtiiseur. Une discussion est en cours pour lui proposer de venir le dimanche matin sur Tossiat

- Commission communication

Magazine : Il a été distribué fin août

Commission communication : La commission se réunira le 19 septembre prochain

- Commission environnement

Ambroisie : L'arrachage n'a pas eu lieu, faute de participants

Audit des platanes : Cet audit s'est déroulé le 28 août 2024

Il en ressort que les arbres ont environ 250 ans. Certains sont en pleine forme et d'autres sont bien malades (creux). Certains feront l'objet d'un cerclage pour prévenir leur dégradation.

Berges de la Reyssouze : une Randobus est organisée le 28/09 permettant aux habitants de Bourg de venir visiter les berges de la Reyssouze à Tossiat : halte à Tossiat à partir de 16h15

- Commission embellissement et fleurissement

A l'usage, le système de « goutte à goutte » ne semble pas être satisfaisant dans la rue Louis François Jambon (devant la Mairie). Il est noté la bonne volonté des bénévoles pour entretenir les massifs, malheureusement ces bénévoles sont de moins en moins nombreux

Un gros travail a été fait sur le massif devant la salle des fêtes

Arrivée de Madame Frédérique FIACRE comme directrice de l'école

- Commission travaux-bâtiments

Remplacement chaudière de l'école : Les travaux sont terminés

Salle des fêtes : Plusieurs dégradations et intrusions dans le bâtiment conduisent à une nouvelle réflexion sur les modalités d'usage de cette salle (usage des clés, conventions, etc). La réunion avec les associations permettra d'aborder le sujet des clés des salles et des coûts de chauffage. Réflexion en cours sur l'établissement d'une convention avec les associations pour l'usage des salles

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

DELIBERATION 2024-09-004 : commission intercommunale d'aménagement foncier
Monsieur le Maire-Adjoint expose l'obligation de nommer les membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Cette commission valide les procédures mises en place dans le cadre du remembrement.
Elle se compose de :

- 2 élus de la commune (Maire + 1 conseiller municipal)
- 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis ainsi qu'un propriétaire suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la proposition du Maire sur les noms suivants

Monsieur Jean-Marie DAVI
Monsieur Joël CHANEL

Monsieur Florent BUFFET
Monsieur Michel JAYR
Monsieur Christian BALLET (suppléant)

- Commission voirie

1) Projet Travaux En Bériat

Entretien du pré. EGTP doit venir pour casser les cailloux qui sont encore dans l'herbe
Signalisation sur le prolongement du mode doux : cette signalisation devrait être faite au cours des prochaines semaines.

Réfection route et trottoirs. La mairie est dans l'attente d'un nouveau devis qui devrait arriver rapidement

La commission voirie se réunira le 12/09 et un conseil exceptionnel aura lieu le 18/09 à 18h30

DELIBERATION 2024-09-005 : Approbation du changement de statuts SIEA

Considérant la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :

- *Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;*
- *Que cette activité demeure accessoire ;*
- *Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.*

Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification des statuts du SIEA

DELIBERATION 2024-09-006 : VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES ELECTRIQUES (SDIRVE) ELABORE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION DE SERVICE

Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous ;

Considérant que le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit ;

Considérant le SDIRVE permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental et de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements des dites infrastructures de recharges au réseau électrique ;

Considérant par suite que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) permet l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services ;

Considérant que la commune de Tossiat compétente en matière d'IRVE, a sollicité le SIEA afin qu'il mette ses compétences et son expertise au profit des communes membres dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)

Considérant que le SIEA a élaboré le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération, répondant aux besoins sur son territoire de la commune de Tossiat en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer et de valider le schéma directeur dans le cadre d'une prestation de service et d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de la prestation de service

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le schéma directeur dans le cadre d'une prestation de service

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de la prestation de service

- CCAS

Le Repas CCAS aura lieu le 20/10

V-URBANISME

1-PLU :

Une nouvelle réunion doit se dérouler le 26/09 en présence du cabinet 2br

2-DOSSIERS DEPOSES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

- Permis de construire / Permis d'aménager / permis de démolir :

- * MEUNIER Chantal & Michel – nouvelle construction – Mulaty
- * COLLIN Roland – nouvelle construction – Mulaty
- * PolyOne – auvent – La Vavrette
- * Commune de Tossiat (modificatif)– Modification assainissement – En Chessenin
- * SCI Estatix (modificatif) – Travaux sur construction existante – La Balette
- * SALAZAR GUZMAN Carlos Andres – Terrasse – Allée des Thuyas

- Déclarations préalables :

- * JOURNET Sébastien – Panneaux photovoltaïques – Chemin de l'Echaly
- * BOUILLOUX Bruno & Fabienne – Panneaux photovoltaïques – Chemin de Mas Gruzin
- * VUILLERMET Gilles – Panneaux photovoltaïques – Impasse de la Reyssouze
- * BERNARD Eric – Clôture – Chemin des Teppes
- * DURIF Clément – Piscine – Impasse du Petit Pont
- * FARGEAUDOU Sacha – Clôture – Impasse du Petit Pont
- * Transports GONZALEZ – Clôture – Place de la gare
- * LEYE Bastien – Rénovation – Rue Louis François JAMBON

- Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- * Vente ECHADIA/THAZET – Allée des Thuyas
- * Vente TREBOZ/LEYE – Rue Louis François JAMBON

VI –QUESTIONS DIVERSES

OPERATION DE DEMOUSTICATION

2 opérations de démoüstication, indépendantes l'une de l'autre, se sont déroulées dans la semaine dernière.

La mairie a été informée la veille de l'opération et il lui a été demandé de ne pas communiquer sur le sujet en raison du peu de personnes concernées. Il est bien stipulé que seuls l'ARS et l'EIRAD sont susceptibles de communiquer sur ces opérations et de répondre aux questions des habitants.

REOUVERTURE DE LA GARE : Tossiat est dans l'attente de connaître son interlocuteur à la Région, pour poursuivre le dossier

INCIVILITES : il est noté la hausse des incivilités de toutes sortes à Tossiat (grillage de l'aire de jeux arraché, distributeur de préservatifs de la pharmacie arraché et jeté dans la Reyssouze)

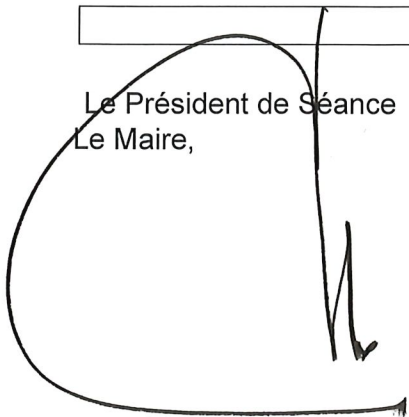
PROCHAIN CONSEIL : le jeudi 03/10 à 20h

2024-036

Séance levée à 22h30

SIGNATURES

Le Président de Séance
Le Maire,



Le Secrétaire,

